



Connaissez-vous VOS DROITS?

Le 15 février 2018

CE QUI VOUS APPARTIENT !

Les agents titulaires ont droit à :

- 104 RH
- 25 Congés Annuels + 5 jours soumis à condition. Soit 30 jours au total
- 11 Congés Fériés pour les agents en repos variables
- Des RTT. Leur nombre dépend du nombre d'heures effectuées par semaine, certains sont libres, non inclus dans le roulement.
- Des agents ont également parfois des heures supplémentaires.

Les CA des contractuels sont calculés au prorata de durée du temps de travail.
Généralement : 2 CA et 1 RTT/mois et les CF les mois concernés.



RAPPEL n°1 :

- Tous ces jours ou les heures supplémentaires **appartiennent aux agents** concernés.
- **Ils ne sont pas la propriété** ni de la DRH, ni de l'encadrement. **Ils sont à vous !**
- Vous posez **vos jours à votre convenance** mais sous réserve de la nécessité de service.
- Personne **ne peut vous imposer** de poser des jours.
- La limitation artificielle des CA d'été à **25% des effectifs n'est pas prévue** dans les textes légaux...

Nous sommes intervenus le 6 février auprès de la DRH pour :

- Rappeler ces règles élémentaires
- Demander que des messages soient passés avec pour objectif que les choses soient facilitées dans les équipes, fluidifiées, plutôt que de les compliquer voire les rigidifier.

RAPPEL n°2 :

- Les agents de nombreuses équipes sont régulièrement soumis au travail en sous-effectif, sollicités pour supprimer des RH ou des CA. Les absences ne sont pas remplacées, les effectifs sont insuffisants. Les agents sont également importunés de façon insistante à leur domicile pour revenir travailler niant ainsi leur droit élémentaire au repos.
- Au regard de cette tendance lourde il est donc inutile d'en rajouter autour de la prise des jours dus aux agents en campant sur des positions rigides, inutiles, contre productives et « hors cadre »...

**La CGT se tient à votre disposition pour un complément d'information sur vos droits.
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.**

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavalaur.fr